

Association Œuvre Comtoise de la Protection de la Jeune Fille
Assemblée Générale Ordinaire du 08/12/2025

La séance est ouverte à 14h03.

Une feuille de présence est émargée par l'ensemble des participants.

Maître Marie ZIMMERMANN rappelle la mission qui a été confiée à l'Administrateur Judiciaire dans un premier temps par le Président du Tribunal Judiciaire puis l'ouverture de la procédure de Redressement Judiciaire.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de l'AG sur les comptes 31.12.2023,
- Ratification du renouvellement du mandat du Commissaire Aux Comptes, AGILIGENCE AUDIT, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes 31.12.2028,
- Présentation des comptes 31.12.2024,
- Lecture des rapports du Commissaire Aux Comptes,
- Lecture du rapport d'activité,
- Présentation du budget 2025,
- Questions diverses.

1/ Lecture du PV de l'AG du 19 juin 2024 d'approbation des comptes au 31.12.2023

Vote contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité

2/ Ratification du renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes jusqu'au 31/12/2028

Madame Alexine GOUX, Commissaire Aux Comptes, indique que le mandat avait été renouvelé oralement mais que cela n'a pas été mentionné dans le PV. Elle annonce que son mandat sera effectif jusqu'à l'AG statuant sur les comptes 31.12.2028.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité

3/ Présentation des comptes 31.12.2024

Madame GOUX indique qu'une procédure d'alerte avait été mis en œuvre mais qu'elle a été suspendue à la suite de la démission du bureau, faute de dialogue possible.

Elle rappelle les missions et obligations du Commissaire aux Comptes.

Pour le compte de résultat, globalement les produits d'exploitation sont en augmentation. Elle souligne en contrepartie les 1,444 million de charges d'exploitation.

Monsieur Jean-David PETIT JEAN, représentant du CSE, intervient en indiquant que les achats sont excessifs.

Les fonds propres de la structure sont négatifs en 2024.

Entre 2023 et 2024, 92 K€ d'emprunts ont été remboursés. La structure s'est endettée notamment en raison de son patrimoine immobilier important.

Monsieur Hervé TURIN souligne qu'une partie les créances clients correspond à des créances auprès de résidents qui ont quitté le FJT. Madame GOUX souligne des problèmes de recouvrement mais qu'un travail de relance avait été fait auprès des résidents débiteurs lors de l'exercice 2024.

Il évoque également les trop-perçus d'APL à la CAF qui doivent régulièrement être remboursés, entraînant la disparition de la trésorerie.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité

4/ Lecture des rapports du Commissaire Aux Comptes

Madame Alexine GOUX, Commissaire Aux Comptes de la structure, a réalisé un audit des comptes 2024. Les comptes 2024 ont été certifiés mais une procédure d'alerte a été mise en place à la suite de cet audit.

Un représentant de l'AHS prend la parole en relevant une différence de 7 K€ entre le résultat présenté et celui adressé avec les convocations. Maître ZIMMERMANN confirme qu'une erreur a été commise dans la pièce jointe envoyée.

5/ Présentation du rapport d'activité

La Directrice, Madame Elise FLURY, remercie les salariés présents et présente ensuite le rapport d'activité.

Depuis 2020, les résultats sont négatifs. La masse salariale a considérablement diminué à la suite de l'arrêt du service de restauration et à l'optimisation du temps de travail, notamment à l'accueil. La masse salariale tend à se rapprocher de la moyenne nationale des FJT. En 2024, le FJT dénombrait 11.35 ETP.

Elle indique que l'activité d'hébergement se porte bien. Le taux de remplissage des logements du FJT reste stable malgré le départ de la Fondation Pluriel en juillet 2024.

De nouveaux administrateurs sont entrés dans le Conseil d'Administration en mars 2024 et un bureau s'est constitué. Le Directeur présent en 2024 a démissionné.

La Directrice remercie les administrateurs.

Le FJT a organisé plusieurs évènements pour les résidents, notamment un festival, des repas partagés et des séjours à l'extérieur.

Le restaurant se trouvant au rez-de-jardin de FJT a réouvert dans le cadre d'une location à la SCOP CARTE BLANCHE.

Monsieur Arnaud GOUACHON, responsable du service socio-éducatif et de l'hébergement indique que le public est âgé de 16 à 30 ans en voie d'insertion professionnelle et est constitué, en grande majorité, de jeunes hommes. Certains ont connu des parcours institutionnels (PJJ...).

La durée moyenne de séjour est d'un an en 2024.

Un représentant de l'AHS demande quelle est la part des publics cibles. Madame FLURY répond que parmi le public annuel, il y a 80% de public cible et 20% de public accompagné.

Cette même personne s'interroge également sur l'engagement de l'établissement dans l'évaluation HAS. Madame Elise FLURY répond par la positive, depuis janvier 2025.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité

Affectation du résultat en report à nouveau du résultat déficitaire au 31.12.2024 qui s'élève à 53 711 €

Vote contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité

6/ Présentation du budget 2025

Maître Marie ZIMMERMANN indique que par l'effet du Redressement Judiciaire, le passif bancaire est gelé, ce qui permet au FJT de faire face à ses charges de gestion courante. Elle précise qu'il est gelé pendant la période d'observation de 6 mois, renouvelable 1 fois et une seconde fois exceptionnellement pour 6 mois supplémentaires à la demande du Procureur de la République.

Depuis l'ouverture du Redressement Judiciaire, avec la Directrice et les membres du Conseil d'Administration, le travail porte sur la réduction des charges et la préservation de l'exploitation.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité

Un participant s'interroge sur le déficit de 2025. Maître Marie ZIMMERMANN répond la comptabilité n'est pas à jour, ce qui empêche d'avoir un aperçu du déficit 2025. Elle précise que le montant définitif du passif n'est pas encore connu car le délai de déclaration des créances de 2 mois à compter de la publication du jugement d'ouverture n'est pas encore expiré.

Monsieur Jean-David PETIT JEAN demande sur quels contrats en cours les économies vont porter. Maître Marie ZIMMERMANN lui indique que tous les contrats sont concernés.

7/ Questions diverses

Un participant demande quels sont les futurs investissements auxquels le FJT devra faire face. Maître Marie ZIMMERMANN indique qu'aujourd'hui, il n'y a pas de risque immédiat mais que dans les années à venir, des travaux devront être réalisés. Il y a notamment des chambres trop petites qui doivent être réhabilitées pour pouvoir être mises à la location.

Un représentant de l'AHS indique que lors de la réunion de septembre entre le Conseil d'Administration et les partenaires, il était question des difficultés financières mais également de difficultés liées à la gouvernance. Il s'interroge sur le renouvellement ou non d'un bureau. Maître Marie ZIMMERMANN répond que certains administrateurs souhaitent démissionner et qu'aucun d'eux ne se porte volontaire pour réélire un bureau. Toutefois, elle rassure en indiquant que pour le moment, le FJT conserve un Conseil d'Administration.

La séance est levée à 15h07.



SELARL AJRS

Maître Philippe JEANNEROT
Pour l'Administrateur Judiciaire